



Conseil municipal du 27 novembre 2023

Délibération n°102-23

Objet : Mise à disposition de moyens téléphoniques et d'accès internet aux associations

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La commune de Mornant a entrepris une modernisation de ses équipements téléphoniques.

La fin programmée du réseau analogique (à l'horizon 2030) et le changement des conditions de notre fournisseur internet (EPARI) ont amené la collectivité à migrer ces équipements vers la téléphonie numérique et à déployer du réseau WIFI dans les bâtiments publics.

Le projet de déploiement s'appuie sur le réseau de fibre optique privé, propriété de la mairie, ce qui nous permet de pouvoir, notamment, gérer et éditer des lignes de téléphones et de diffuser de l'internet dans tous les sites connectés.

Une partie des bâtiments publics est raccordée à ce réseau (pour notamment les équipements de gestion des accès et de sécurisation). Les services « extérieurs » tel que la médiathèque, le service périscolaire ou le centre technique municipal sont également intégrés au système.

Actuellement, certaines associations résidentes dans ces locaux ont une charge fixe d'abonnement leur permettant de pourvoir à leur besoin en téléphonie et en accès internet avec un coût élevé (environ 700€ par an).

La prochaine phase va concerner l'équipement des autres bâtiments raccordés au réseau afin de mettre en place notamment des accès wifi pour la gestion des rencontres sportives.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe de mettre à disposition gratuitement une ligne de téléphone fixe et un accès internet aux associations qui en feront la demande et qui pourront en bénéficier.

En dehors des charges d'investissement pour l'équipement des sites concernés, aucune charge supplémentaire de fonctionnement sera imputée à la commune. D'autre part, ce projet permettra aux associations de faire des économies sur leur budget de fonctionnement.

La commission *Services à la Population* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** la mise à disposition à titre gratuit d'une ligne téléphonique fixe et un accès internet aux associations ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.